

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 MAI 2009

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	11

Date de la convocation

Date d'affichage

Objet de la délibération

**APPROBATION DU ZONAGE
D'ASSAINISSEMENT**

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le

et publication ou notification

du

Maire



LAROCHE Jean Michel

Signature et cachet

L'an deux mille neuf

et le vingt neuf mai à vingt heures, /

le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence

de LAROCHE Jean Michel

Présents : LAROCHE Jean Michel, JANY Bruno, COURET Marie-Jeanne, CROS Sabine, ANGLADE Jean-Michel, QUEINNEC Catherine, CHARFOULET Nicole, TOUCHE Didier, CHALEIL Serge, GARDARIN Nicole
Procuration de VAILLAUD Jean Jacques à COURET Marie Jeanne

Absents :

Secrétaire(s) de séance : QUEINNEC Catherine

Monsieur le Maire rappelle que le projet du zonage d'assainissement a été soumis à enquête publique par arrêté municipal du 6 février 2009.

Le Commissaire enquêteur a remis son rapport et ses conclusions favorables.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les zones d'assainissement collectif sur : le bourg, Le Mas du Bost, le Theil et Chavarot, ainsi que les zones d'assainissement non collectif, conformément au dossier annexé à la présente délibération.

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME

10 JUIN 2009

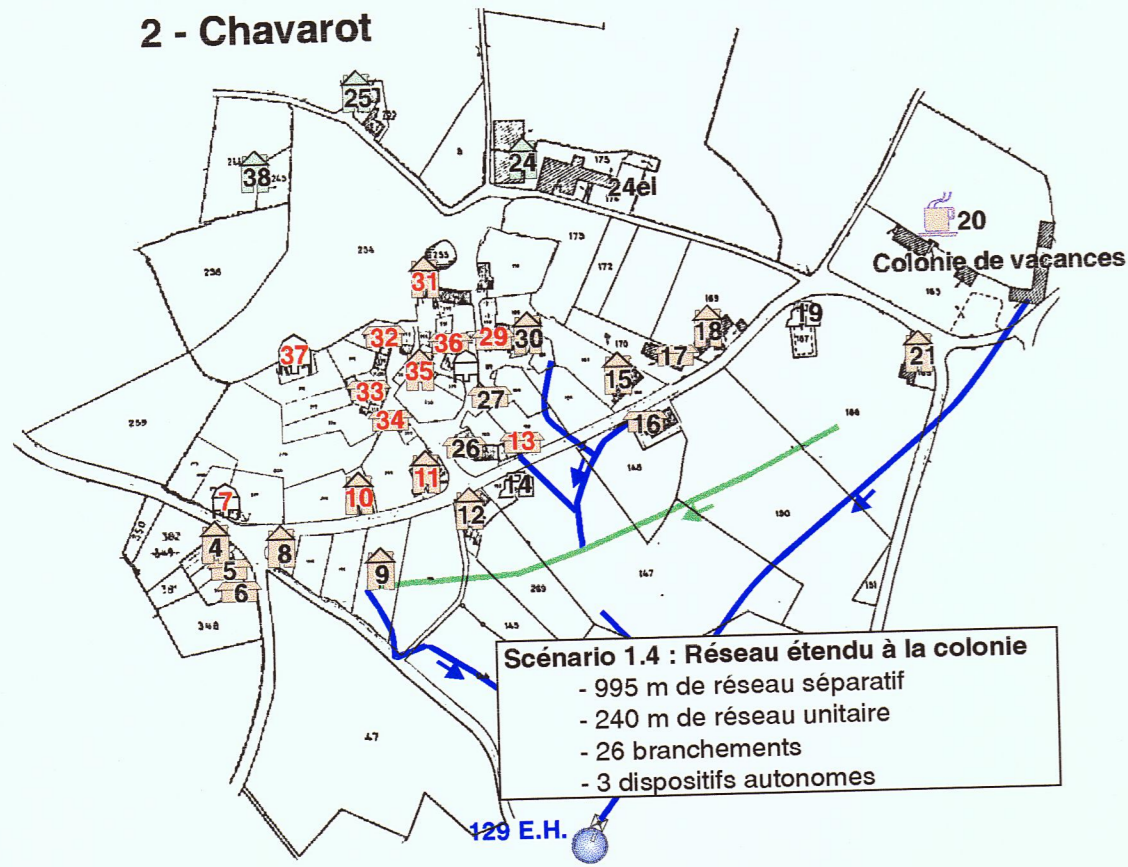
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

SAINT-JEAN-DES-OLLIERES

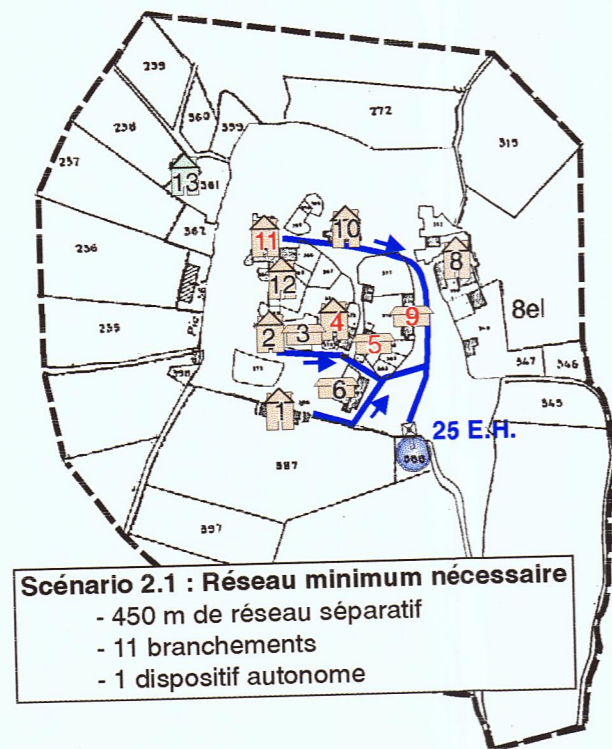
Schema communal d'assainissement



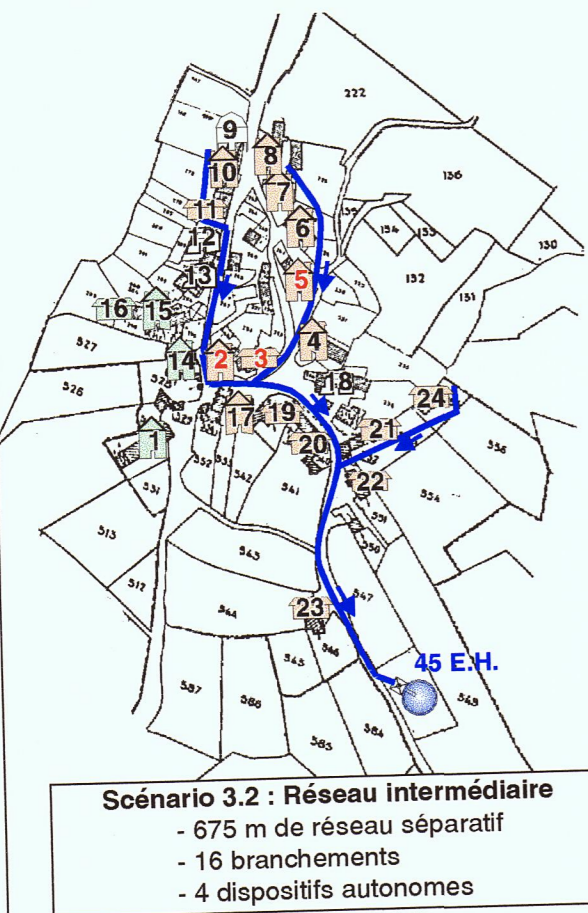
2 - Chavarot



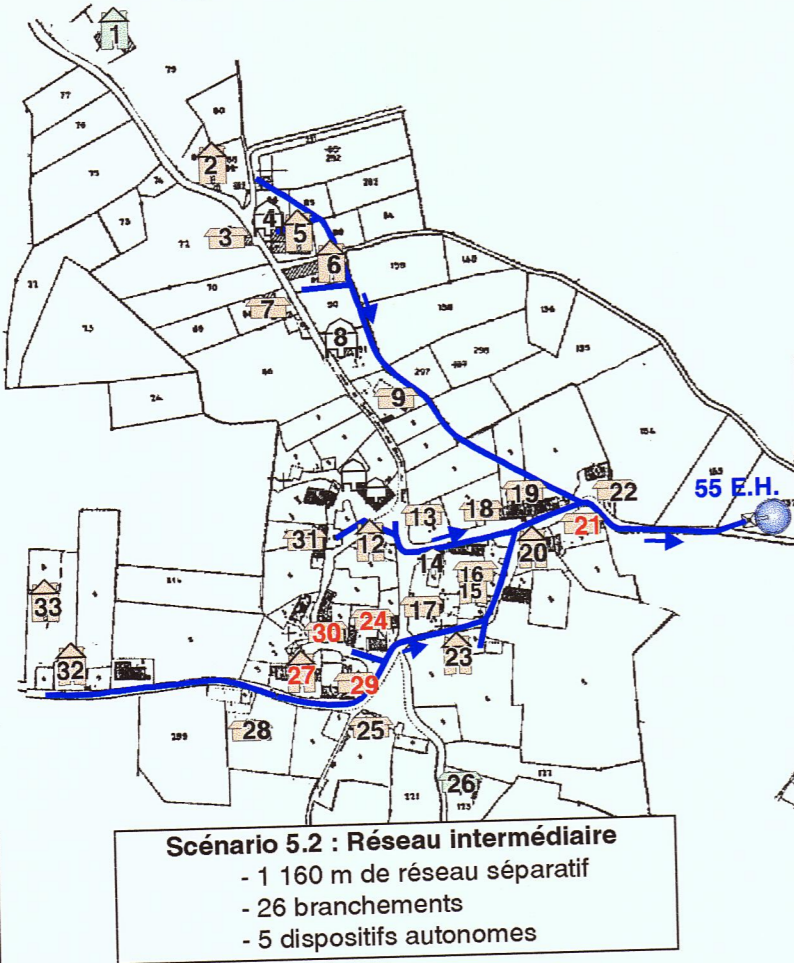
4 - Le Pic



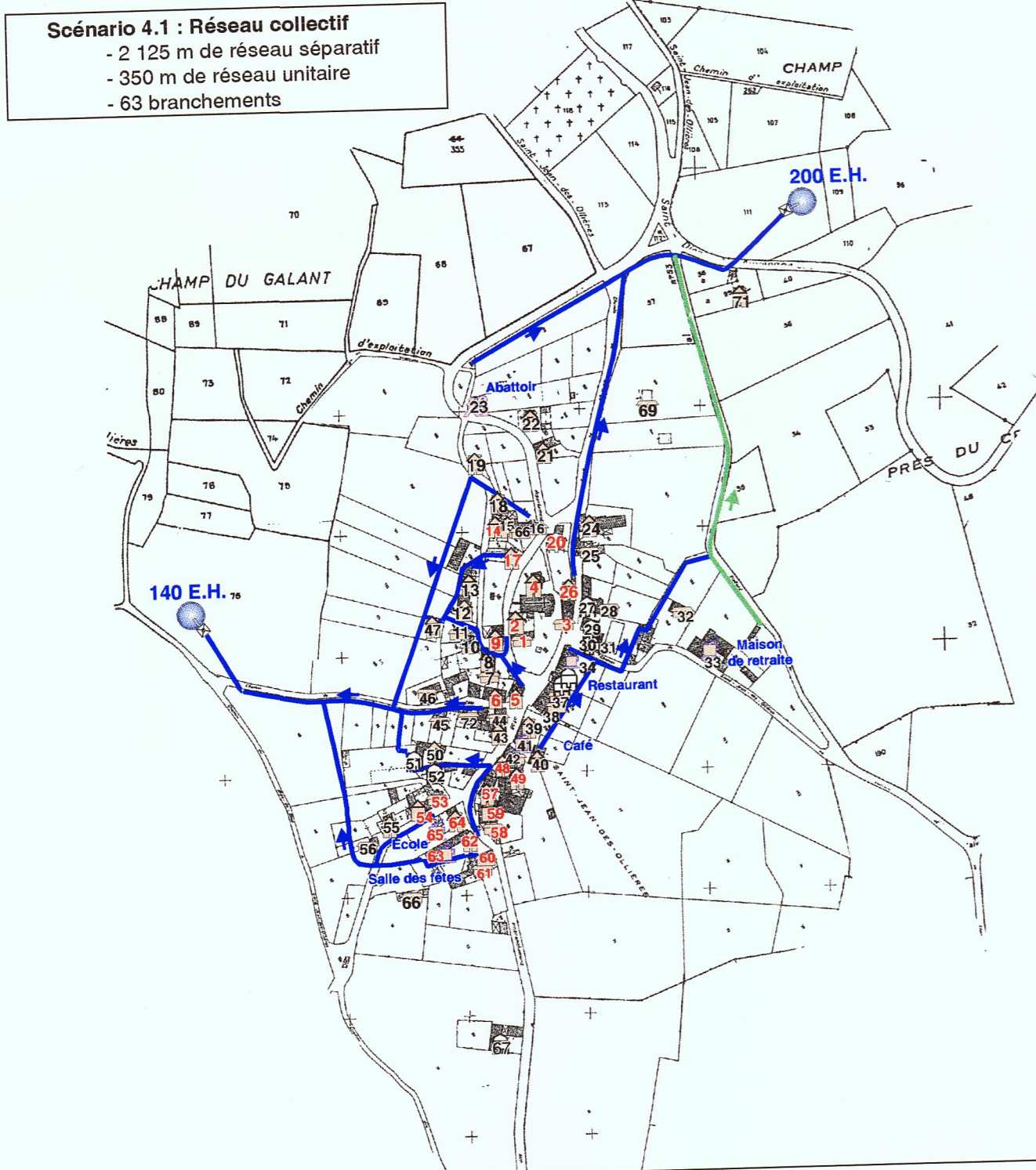
5 - Le Mas du Bost



10 - Le Theil



6 - Le Bourg



Habitation permanente	Activité artisanale	Secteur à assainissement collectif (cf. détails dans les agrandissements ci-dessus)
Habitation temporaire	Restauration, hébergement	Secteur où, sauf aménagement particulier, l'assainissement autonome est impossible
Maison inoccupée		Secteur à assainissement autonome et numéro du dispositif autonome adapté
Non habitable		
N° d'inventaire (un n° rouge indique une impossibilité totale de recourir à l'assainissement autonome sur la parcelle)		
Habitations assainies de façon autonome		
Habitations assainies de façon collective		
Réseau EU gravitaire séparatif à créer		
Réseau EU gravitaire unitaire existant à passer en séparatif		
Sens d'écoulement		
Station d'épuration		